



RÈGLEMENT CONCOURS BERGER FUTÉ



Article 1 : Organisateur, Dates, Lieux

L'APOSNO (Association Pour l'Organisation du Salon National Ovin), Association en charge de l'organisation du Salon Tech-Ovin, organise dans le cadre de l'édition 2023 du Salon Tech-Ovin un concours basé sur l'astuce intitulé Berger Futé.

Les résultats du concours seront dévoilés dans le mois précédant le Salon. La remise des prix aura lieu sur le Salon Tech-Ovin 2023.

Article 2 : Conditions de Participation

Ce concours est gratuit et réservé aux éleveurs ovins. Chaque participant peut déposer un maximum de 3 dossiers de candidatures.

Le déposant doit être le créateur unique ou co-créateur de l'astuce présentée, il devra dans le second cas garantir l'accord des autres ayants droit de l'astuce présentée.

Les astuces présentées ne devront en aucun cas avoir été primées dans le cadre d'un concours similaire.

La date limite de candidatures est le **21 Juillet 2023**. Les dossiers arrivés après cette date ne seront pas pris en considération.

Un dossier arrivé incomplet pourra faire l'objet de corrections à la demande de l'organisation.

Les dossiers peuvent être envoyés au choix :

-Email :

concours.techovin@gmail.com

-Papier :

**APOSNO
9 rue Chanzy
87300 BELLAC**

Article 3 : Les Astuces attendues

L'objectif de ce concours est de récompenser les éleveurs ovins ayant conçu et mis en place des outils, dans le but d'améliorer l'efficacité du travail et les performances de l'élevage, et/ou de réduire la pénibilité des tâches.

Ces astuces pourront concerner les aspects matériels (bâtiments, parcs de contention, clôture, surface fourragère etc...) ou les aspects organisation du travail à un niveau individuel ou collectif (gestion de la main d'œuvre, dégagement de temps libre etc...) ou encore conduite du troupeau (Reproduction, conduite sanitaire, alimentation, génétique...).

Article 4 : Récompenses

L'ensemble des dossiers sera examiné par le jury décrit dans l'article 5. Les gagnants se verront attribuer les lots suivants :

-1^{er} prix : un chèque d'un montant de 1000 €

-2^{ème} prix : un chèque d'un montant de 600 €

-3^{ème} prix : un chèque d'un montant de 400 €

Un même éleveur ne pourra pas obtenir plusieurs prix.

Tous les participants au concours se verront adresser 2 billets d'entrée (sur demande de leur part) pour le Salon Tech-Ovin qui se déroulera les 6 et 7 septembre 2023. La remise des prix s'effectuera dans le cadre du salon Tech-Ovin 2023.

De par leur participation à ce concours, les gagnants acceptent toute utilisation de leur(s) astuce(s), leur nom et photographie(s) dans un but de communication (signature d'un droit à l'image).

Article 5 : Composition du Jury

Les innovations seront évaluées par un jury composé d'une majorité

d'éleveurs ovins, accompagnés de membres de l'APOSNO et de représentants des structures partenaires du Salon Tech-Ovin.

Article 6 : Délibération du Jury

Le Jury rend sa décision en se basant sur les articles du présent règlement. Ses délibérations restent strictement confidentielles et il n'est pas tenu de justifier ses décisions.

Les dossiers et les pièces qui composent le dossier ne seront pas retournés aux participants.

Article 7 : Annulation

L'APOSNO se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le concours, quel qu'en soit le motif. Elle est tenue d'en informer les participants, sans que sa responsabilité puisse être mise cause dans ce cadre.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au concours Berger Futé de Tech-Ovin implique l'acceptation du présent règlement sans réserve de la part de chaque participant.

Pour concourir, les éleveurs devront s'inscrire en remplissant le formulaire annexé au présent règlement.

Le questionnaire dûment rempli et les éléments descriptifs devront être retournés avant le 21 juillet 2023, par courrier ou par mail :

concours.techovin@gmail.com ou APOSNO – 9 rue chanzy – 87300 BELLAC